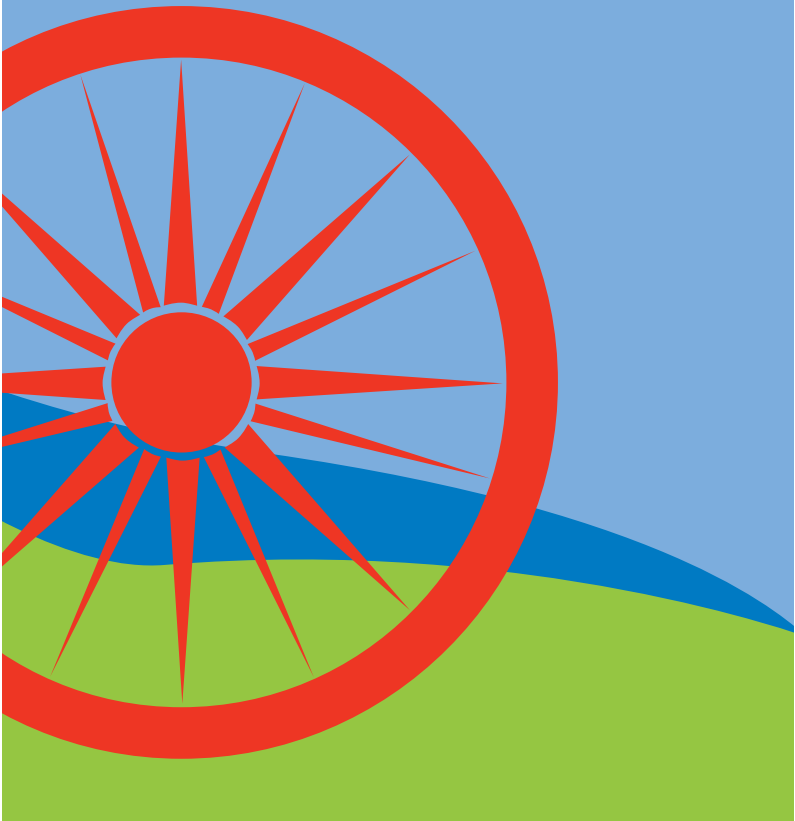


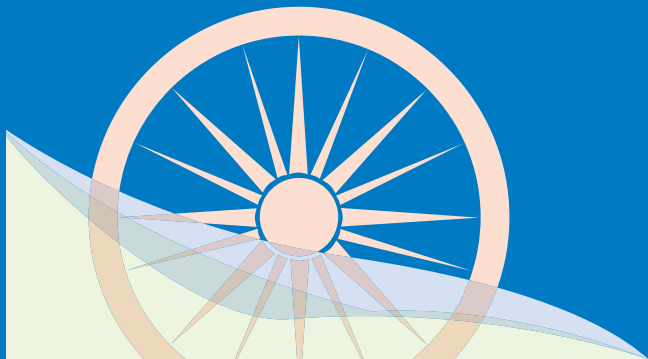


COUNCIL
OF EUROPE

CONSEIL
DE L'EUROPE

L'éducation des enfants Roms / Tsiganes en Europe





Un enjeu fondamental

Les communautés roms/tsiganes sont profondément marquées par des conditions d'existence difficiles. Le rejet, sous diverses formes, reste un élément dominant des relations entre les Roms/Tsiganes et leur environnement immédiat. Les tensions se transforment rapidement en conflits, et il en résulte pour les Roms un dur traitement dans une insécurité permanente.

Les résultats scolaires s'en ressentent et l'analphabétisme devient un lourd handicap face à un environnement où l'usage de l'écrit est une nécessité quotidienne. Tant que resteront conflictuelles les relations entre les communautés roms/tsiganes et celles qui les entourent, les relations des parents et des enfants avec l'école resteront largement déterminées en fonction du profil négatif de ces relations. Or l'avenir des communautés tsiganes dépend pour une large part des modalités de scolarisation de leurs enfants. Une adaptation *active* à leur environnement, dans le domaine social et dans le domaine économique, passe aujourd'hui par l'acquisition des éléments de base qui permettent d'analyser et de comprendre une réalité changeante. Dans le domaine culturel, ces mêmes éléments de base peuvent servir d'outils à ceux qui souhaitent conserver, affirmer et développer une identité originale.

Une ouverture

Il est possible d'envisager l'avenir de façon **positive**:

- des mesures, répondant à un **projet d'éducation interculturelle**, ouvrent la voie à de nouvelles pratiques ;
- chaque Etat a tenté, par **des actions ou des formules diverses**, de répondre aux souhaits des parents de scolariser leurs enfants. Ces tentatives présentent à la fois des éléments de réussite et des éléments de blocage et d'échec. Il est urgent de repérer, d'analyser, de faire connaître les réalisations de valeur, d'aider les projets concertés porteurs d'innovation et d'en proposer de nouveaux.

La Recommandation du Comité des Ministres

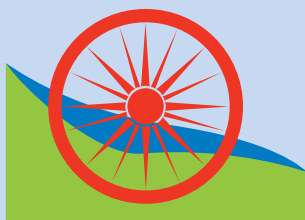
Dans ce contexte, le Comité des ministres a adopté le 3 février 2000 la Recommandation n° R (2000)4 sur l'Education des enfants roms/tsiganes en Europe.

Les Ministres reconnaissent «qu'il est urgent de poser de nouvelles fondations pour de futures stratégies éducatives en faveur des Roms/Tsiganes en Europe, notamment en raison du taux élevé d'analphabétisme ou de semi-analphabétisme qui sévit dans cette communauté, de l'ampleur de l'échec scolaire, de la faible proportion de jeunes achevant leurs études primaires et de la persistance de facteurs tels que l'absentéisme scolaire».

Les Ministres considèrent «qu'il ne pourra être remédié à la position défavorisée des Rom/Tsiganes dans les sociétés européennes que si l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation est garantie aux enfants roms/tsiganes» et «que l'éducation des enfants roms/tsiganes doit être une priorité des politiques nationales menées en faveur des Rom/Tsiganes»;

Ils indiquent qu'il convient de garder à l'esprit «que les politiques visant à régler les problèmes auxquels sont confrontés les Roms/Tsiganes dans le domaine de l'éducation doivent être globales et fondées sur le constat que la question de la scolarisation des enfants roms/tsiganes est liée à tout un ensemble de facteurs et de conditions préalables, notamment les aspects économiques, sociaux, culturels et la lutte contre le racisme et la discrimination».

En octobre 2000, lors de sa 20^e session, la conférence permanente des Ministres européens de l'Education retient le thème des «Politiques éducatives pour la citoyenneté démocratique et la cohésion sociale : enjeux et stratégies pour l'Europe». Dans leur *Déclaration finale* les Ministres demandent au Conseil de l'Europe de porter son attention sur la question des Roms/Tsiganes, et dans leur *Résolution sur le programme d'activité 2001-2003*, de développer une action «concernant les politiques et les besoins éducatifs des Roms/Tsiganes sur la base d'expériences acquises dans les Etats membres dans toutes leurs dimensions».



Le lancement du Projet

Pour mettre en oeuvre la Recommandation des Ministres, le Comité directeur de l'Education a défini des priorités, complétées par une réunion d'experts qui s'est tenue en 2001. En 2002, un document-cadre servant à définir les orientations du Projet et leur organisation dans un ensemble cohérent a été présenté au Comité directeur de l'Education, et une première réunion du Comité de Pilotage mis en place pour le Projet s'est tenue à Strasbourg.

Les fondements d'une démarche européenne

La mise en commun des expériences et de leurs résultats, leur **comparaison** et leur **confrontation** à travers un ensemble de coopérations constituent une réponse nécessaire et adaptée aux problèmes qui se posent. Les tentatives ponctuelles, détachées d'une réflexion d'ensemble et de projets structurels, et ce malgré les efforts déployés à tous égards, débouchent parfois sur quelques éléments de réussite, mais sont souvent une duplication d'expériences déjà faites, et dans de nombreux cas sont la répétition d'erreurs dont on aurait pu savoir qu'elles mènent à l'échec.

La **coordination**, la **synthèse** et l'**évaluation**, ainsi que les actions d'**information** et de **formation** qui peuvent en découler, font que des actions concertées au niveau européen produisent des résultats qui sont beaucoup plus que la simple addition des actions coordonnées et évaluées. En dehors du fait que ces actions peuvent avoir un **effet d'entraînement et de mobilisation**, l'union des efforts et leur complémentarité en renforcent l'efficacité.

Une stratégie

Le projet, à travers des mesures de coordination, de synthèse et d'évaluation, d'information et de formation, vise à rendre complémentaires, mieux adaptés et plus efficaces les programmes existants. Il s'agit de **stimuler les initiatives nationales**, d'**aider à la conception** et à la mise en oeuvre de nouvelles modalités de travail, **encourager les mesures novatrices** les plus prometteuses et, en permettant l'**association des partenaires dans un ensemble cohérent**, de permettre d'éviter l'éparpillement de projets ponctuels et la déperdition à maints égards qui en résulte.

Le projet propose donc une intensification des actions au niveau national comme au niveau européen, accompagnée d'un renforcement de la mise en réseau au niveau national comme au niveau européen.

Ainsi l'ensemble des activités lancées depuis plusieurs années pourra-t-il encore être considéré comme ayant un rôle moteur essentiel, comme une référence, et comme la démonstration que la diversité culturelle et les actions destinées à la respecter sont une source d'enrichissement pour tous les élèves et pour l'ensemble de la société européenne.

4 axes de travail pour 2003-2005

- 1 – **Une coopération intersectorielle**: un bilan prospectif au sein des différents secteurs du Conseil de l'Europe, visant à faire connaître les actions développées ayant un rapport avec l'Education, qui peuvent avoir des incidences positives, et celles qui peuvent être directement articulées avec les activités du Projet, renforçant ainsi son potentiel d'action.
- 2 – **Une coopération interinstitutionnelle**: rapprochement avec la Commission européenne, DG Education et Culture, et avec le Point de contact de l'OSCE pour les questions concernant les Roms, ainsi qu'avec l'Unesco et des ONG internationales actives dans le domaine de la scolarisation pour les enfants roms/tsiganes.
- 3 – **Séminaires, échanges de vues et d'expériences**: de telles rencontres ont des rôles multiples: rôle de pilotage pour les actions, rôle d'induction pour dynamiser de nouvelles activités, rôle de rencontre, rôle de formation pour ceux qui participent, rôle de consultation des participants, rôle de recueil d'information, etc. Le thème de chaque séminaire doit être précis, afin de constituer un savoir cohérent et comparatif à l'échelle européenne. A l'issue de ces rencontres des brochures de synthèse seront publiées.
- 4 – Développement de projets structurels

A – *Recueil de bonnes pratiques*

- a – les critères de définition des « bonnes pratiques » avancés par les Roms/Tsiganes
- b – recueil et analyse des données
- c – les productions: un répertoire, un recueil européen d'une sélection de projets, une brochure définissant des lignes d'action, des « standards » pour la scolarisation des enfants Roms/Tsiganes, la production pour les enseignants et les assistants scolaires Roms/Tsiganes, d'un « guide » les aidant à définir le contexte de leur travail.

B - *Elaboration de matériel pédagogique*

- a – *un bilan de l'existant; un catalogue du matériel disponible;*
- b – *une adaptation de l'existant, après évaluation et sélection;*
- c – *un matériel nouveau, à vocation européenne, là où le manque se fait sentir (histoire, linguistique, politique...)*
- d – *ce matériel pourra prendre la forme de livres, mais aussi de recueils de fiches pédagogiques.*

De larges retombées

Les actions et les acquis du Projet représenteront une contribution significative à la mise en oeuvre de plusieurs textes majeurs, notamment :

- Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
- Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
- Recommandations 563 (1969), 1203 (1993) et 1557 (2002) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- Résolutions 125 (1981), 16 (1995) et 249 (1993) et Recommandation 11 (1995) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe relatives à la situation des Roms/Tsiganes en Europe
- Recommandation de politique générale 3 de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance sur la lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes
- note établie par le Groupe de spécialistes pour les Roms/Tsiganes, sur l'éducation : *Eléments stratégiques d'une politique d'éducation à l'égard des enfants romani en Europe* (MG-S-ROM (97) 11).
- la Recommandation Rec(2001)17 du Comité des Ministres, sur l'amélioration de la situation économique et de l'emploi des Roms/Tsiganes et des Voyageurs en Europe, qui comporte un chapitre sur la formation et l'éducation, et un autre sur l'information, la recherche et l'évaluation ;
- les rapports et conclusions des séminaires organisés depuis 1983, les études de cas et les rapports et ouvrages publiés dans le secteur de l'Education.

Par ailleurs, le Comité des Ministres dans la Recommandation (2000)⁴ dont le Projet est la mise en oeuvre, ont rappelé l'existence d'un texte fondamental adopté, dans le même domaine, dans le cadre de l'Union européenne (Résolution du Conseil des Ministres de l'Education réunis au sein du Conseil, du 22 mai 1989, concernant la scolarisation des enfants tziganes et de voyageurs). Ils ont noté que, « si un texte relatif à l'éducation des enfants roms/tsiganes existe au niveau des Etats membres de l'Union européenne il est urgent de disposer d'un texte couvrant l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe ». Les deux textes sont articulés, et il convient de veiller à l'articulation de leur mise en oeuvre.

Enfin, lors de sa 11^e session annuelle, qui se tenait à Berlin en juillet 2002, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a adopté une Résolution concernant l'Education pour les Roms, texte dont les orientations et les priorités entrent en synergies avec le Projet du Conseil de l'Europe.

Un caractère européen exemplaire

On pourrait rappeler qu'au fil des années, depuis le premier séminaire de formation des enseignants organisé en 1983 par le Conseil de l'Europe, les activités de scolarisation des enfants roms/tsiganes ont eu une valeur exemplaire dans certains domaines de réflexion, tout particulièrement celui de l'éducation interculturelle.

Développer une démarche européenne avec les Roms/Tsiganes, c'est en toute logique répondre au fait qu'ils forment en Europe **la minorité la plus importante** en termes numériques.

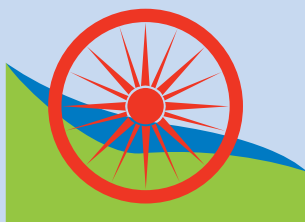
Il y a donc

- une légitimité *démographique*: les Roms/Tsiganes représentent en Europe 9 millions de personnes environ ;
- une légitimité *géographique*: les Roms/Tsiganes sont présents dans l'ensemble de l'Europe ;
- une légitimité *historique*, en raison de la marginalisation séculaire dont ils ont été les objets.

Le parcours des Roms est **éclairant pour d'autres minorités**, et pour l'ensemble des questions concernant la **multiculturalité** présente au sein des Etats. Reconnaître et faire savoir que les Roms ont ainsi, dans leurs dynamismes et dans le développement d'activités qui les concernent, un effet exemplaire, c'est *valoriser leur présence et positiver leur existence*. Pour la communauté rom, c'est **valoriser et positiver l'image** encore trop souvent négative et stéréotypée que les autres se font d'elle. Ils deviennent exemplaires, pour le meilleur et non plus pour le pire.

On passe ainsi **d'un exemple de stigmatisation à un modèle de coexistence**, et d'un «**problème d'intégration**» européenne à un **modèle d'intégration européenne**.

L'une des ambitions du Projet est de mettre en valeur ce potentiel exemplaire.



Directeur du Projet

Jean-Pierre Liégeois

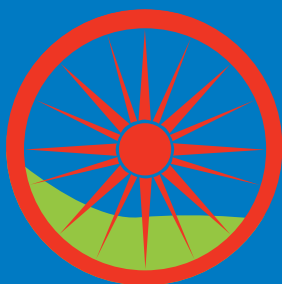
Centre de recherches tsiganes

Université Rene Descartes

Paris, France

Tél.: +33 (0)1 42 86 21 12

E-mail: Jean-pierre.liegeois@paris5.sorbonne.fr



Pour plus d'information sur le Projet

Carole Reich

Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

Secrétaire du Comité directeur de l'Education

Direction générale IV

(Education, culture et patrimoine, jeunesse et sport)

Tél.: +33 (0)3 88 41 22 45

Fax: +33 (0)3 88 41 27 06

E-mail: carole.reich@coe.int

Marie-Laure Lambour

Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

Direction générale IV

(Education, culture et patrimoine, jeunesse et sport)

Tél.: +33 (0)3 88 41 35 64

Fax: +33 (0)3 88 41 27 06

E-mail: marie-laure.lambour@coe.int